



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/962

Re Lyon Nous 2021 - Mise à disposition de locaux - Approbation de conventions

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGEY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/962 - RE LYON NOUS 2021 - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
- APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DES
EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique événementielle, la Ville de Lyon organise la 6^{ème} édition de
l'évènement « Re Lyon Nous » le dimanche 26 septembre 2021.

Cet événement gratuit et accessible à tous, propose aux participants de parcourir Lyon en
alliant activités sportives, découvertes patrimoniales et culturelles. Cette journée en
famille ou entre amis, se déroule dans un esprit ludique et traverse différents lieux
emblématiques de Lyon. Chaque année, le défi consiste à surprendre les participants
grâce à l'originalité de deux nouveaux parcours et tenus secret jusqu'au jour J.

Les participants devront résoudre une nouvelle énigme qui constitue le fil conducteur de
la journée les conduisant dans certains lieux incontournables de la ville, l'intérêt étant de
les faire cheminer sur des sites remarquables, parfois inconnus des lyonnais eux-mêmes
et ainsi leur faire redécouvrir Lyon.

« Re Lyon Nous » est une journée dédiée à la pratique et à l'initiation sportive, sans
aucune obligation de performance et de classement.

Du fait de la crise sanitaire, l'édition 2020 de « Re Lyon Nous » prévue le dimanche
7 juin 2020 a dû être annulée.

Pour cette édition, la jauge a été revue et abaissée avec la mise en place d'un protocole
sanitaire très strict. Suivant l'évolution du contexte sanitaire, l'objectif est donc
d'accueillir 2 500 participants maximum pour cette nouvelle aventure, au lieu des 5 000
personnes initialement prévues.

Les deux parcours emprunteront différents sites et notamment :

- le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon - Lyon 5 ;
- les Théâtres romains - Lyon 5 ;
- la résidence universitaire André Allix -Lyon 5.

A ce titre, nous vous présentons aujourd'hui les conventions de mise à disposition de
locaux, établies entre la Ville de Lyon et ces trois établissements, afin de fixer les droits
et obligations respectifs des parties signataires, et garantir ainsi le bon déroulement de
l'édition 2021 de « Re Lyon Nous ».

Vu lesdites conventions de mise à disposition de locaux ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, les Théâtres romains et la résidence universitaire André Allix sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET